



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-145

**BRANCHEMENT EAU POTABLE
Rue Pasteur – 71640 GIVRY
A partir du lundi 02 octobre 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code pénal,

Vu la Demande d'Arrêté en date du 25 septembre 2017 de l'entreprise SAUR TLE SBPB devant réaliser des travaux de branchement d'eau potable Rue Pasteur, pour le compte de M. LEGRAND Loïc, pétitionnaire,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour régler la circulation et le stationnement.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

A partir du lundi 02 octobre 2017 et pour la durée des travaux, la Rue Pasteur sera ainsi réglementée au droit du chantier :

Circulation interdite,

Stationnement interdit sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 :

La signalisation du chantier sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire (SAUR).

ARTICLE 3 :

Cet arrêté devra être affiché sur le chantier pendant la durée des travaux.

ARTICLE 4 :

En cas d'intempérie ou autre raison imprévisible, le début des travaux sera reporté de jour en jour. L'application du présent arrêté sera reportée d'autant.

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le mardi 26 septembre 2017

Le Maire,
Annette Méténier-Dupont

DIFFUSION :

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS.fr et 03 85 44 43 52
Gendarmerie : 03 85 94 91 46
Journal de S&L : Emmanuel.mere@orange.fr

MAIRIE :

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr
Communication : communication@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE : SAUR : agencesudbourgognepaysbressa.service-travaux@saur.com